

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,
M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

08 – 28 Juin 2012

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 – SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Jean

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 5 avril 2012 approuvant le vote du Budget Primitif 2012 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2011,

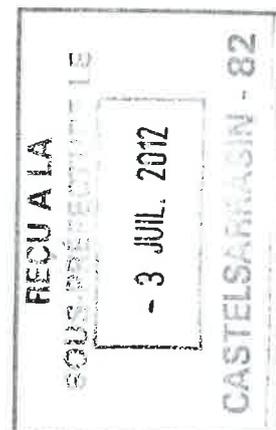
CONSIDÉRANT que les résultats 2011 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2011 a été établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech,
Gauthier, Roquefort)



- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2011 présente :
 - un déficit d'investissement de 272 965.37 €
 - un excédent de fonctionnement de 395 338.31 €
 - un excédent de financement des restes à réaliser de 22 999.24 €,
- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - **1068 Excédent de fonctionnement : 272 965.37 €**
 - **002 Excédent de fonctionnement reporté : 122 372.94 €**
 - **001 Déficit d'investissement reporté: 295 964.61 €**

SERVICE DE L'EAU	
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011	
RESULTATS 2011	
A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
	Recettes 266 034,72
	Dépenses 137 396,28
	Excédent 128 638,44
	Déficit 0,00
B	Résultats antérieurs reportés
	002 Excédent 266 699,87
	Déficit
C	Résultat à affecter
	= A+B (hors restes à réaliser)
	Excédent 395 338,31
	Déficit
D	Résultat d'investissement de l'exercice 2011
	Recettes 202 519,38
	Dépenses 456 972,81
	Excédent de financement 0,00
	Besoin de financement 254 453,43
E	Résultat antérieur
	Excédent de financement 0,00
	001 Besoin de financement 41 511,18
G	Solde d'exécution d'investissement cumulé
	= D+E
	R 001 Excédent de financement
	D 001 Besoin de financement 295 964,61
H	Solde des restes à réaliser d'investissement 2011
	Recettes 184 000,00
	Dépenses 161 000,76
	Excédent de financement 22 999,24
	Besoin de financement
I	Besoin de Financement (G+H)
	272 965,37
J	AFFECTATION (K+L)
	395 338,31
K	1) Affectation en réserves en investissement R 1068
	272 965,37
L	2) Report en fonctionnement R 002
	122 372,94
	DEFICIT REPORTE D 001
	295 964,61



Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire,


Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :